



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 mars 2009  
Français  
Original : anglais

## Soixante-troisième session

Point 147 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

## Budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandats et résultats attendus . . . . .	5
A. Considérations générales . . . . .	5
B. Hypothèses de planification et activités d'appui de la Mission. . . . .	5
C. Tableaux budgétaires axés sur les résultats. . . . .	8
II. Ressources financières . . . . .	25
A. Vue d'ensemble. . . . .	25
B. Contributions non budgétisées. . . . .	26
C. Gains d'efficacité. . . . .	26
D. Taux de vacance de postes . . . . .	26
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	27
F. Formation. . . . .	28
G. Services de détection de mines et de déminage . . . . .	29
III. Analyse des variations . . . . .	30
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . .	35



V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU . . . . .	35
Annexe	
Organigrammes . . . . .	42
Carte . . . . .	45

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010, dont le montant s'élève à 57 407 200 dollars, compte tenu des contributions volontaires en nature (budgétisées) d'un montant de 3 048 900 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 203 observateurs militaires, 27 soldats, 6 membres de la Police des Nations Unies, 108 fonctionnaires internationaux, 166 agents recrutés sur le plan national, 1 temporaire recruté sur le plan national, 20 Volontaires des Nations Unies et 10 agents fournis par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante civile organique, composante militaire et composante appui). Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

La variation des effectifs et des ressources financières est analysée, l'explication faisant référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants indiqués dans les tableaux.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2007/08)	Montant réparti (2008/09)	Dépenses prévues (2009/10)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	6 449,7	6 407,8	6 278,3	(129,5)	(2,0)
Personnel civil	15 599,0	15 661,2	18 460,2	2 799,0	17,9
Dépenses opérationnelles	23 471,6	23 531,8	29 619,8	6 088,0	25,9
<b>Montant brut</b>	<b>45 520,3</b>	<b>45 600,8</b>	<b>54 358,3</b>	<b>8 757,5</b>	<b>19,2</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	2 017,0	2 094,1	2 190,0	95,9	4,6
<b>Montant net</b>	<b>43 503,3</b>	<b>43 506,7</b>	<b>52 168,3</b>	<b>8 661,6</b>	<b>19,9</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	2 945,2	2 774,5	3 048,9	274,4	9,9
<b>Total</b>	<b>48 465,5</b>	<b>48 375,3</b>	<b>57 407,2</b>	<b>9 031,9</b>	<b>18,7</b>

**Ressources humaines<sup>a</sup>**

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Contin- gents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Personnel inter- national</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>b</sup></i>	<i>Postes de tempo- raire<sup>c</sup></i>	<i>Volon- taires des Nations Unies</i>	<i>Personnel fourni par des gouver- nements</i>	<b>Total</b>
<b>Direction exécutive et administration</b>									
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	13	5	–	–	–	<b>18</b>
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	12	8	–	–	–	<b>20</b>
<b>Composantes</b>									
<b>Personnel civil organique</b>									
Effectif approuvé 2008/09	–	–	6	3	–	–	–	10	<b>19</b>
Effectif proposé 2009/10	–	–	6	3	–	–	–	10	<b>19</b>
<b>Personnel militaire</b>									
Effectif approuvé 2008/09	203	27	–	2	–	–	–	–	<b>232</b>
Effectif proposé 2009/10	203	27	–	2	–	–	–	–	<b>232</b>
<b>Appui</b>									
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	89	159	2	20	–	<b>270</b>
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	91	158	1	20	–	<b>270</b>
<b>Total</b>									
Effectif approuvé 2008/09	203	27	6	107	164	2	20	10	<b>539</b>
Effectif proposé 2009/10	203	27	6	108	166	1	20	10	<b>541</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>(1)</b>	–	–	<b>2</b>

<sup>a</sup> Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

<sup>b</sup> Agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>c</sup> Postes financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

## **I. Mandat et résultats attendus**

### **A. Considérations générales**

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 690 (1991). La dernière prorogation de ce mandat, pour une période de 12 mois, allant jusqu'au 30 avril 2009, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 1813 (2008).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général qui est d'aider les parties à parvenir à une solution politique juste, durable, et mutuellement acceptable, qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante civile organique, composante militaire et composante appui).

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, aux termes du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission. Les variations d'effectifs par rapport au budget de l'exercice 2008/09, y compris les reclassements de postes, sont expliquées à la rubrique correspondant à chaque composante.

5. Le quartier général de la Mission se trouve à Laayoune, où sont installés le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et celui du commandant de la Force. La Mission continuera d'être déployée dans 11 localités (Laayoune, Tindouf et 9 bases d'opération d'équipes d'observateurs militaires). Le poste de commandement du secteur de Dakhla a été fermé à la suite de l'audit des opérations militaires effectué en juin 2005, mais une base d'opération d'équipes d'observateurs militaires a été maintenue à Smara. La Mission fournit un appui administratif et logistique et en matière de sécurité à ses diverses composantes (composante civile organique, composante militaire et composante police des Nations Unies) déployées au quartier général et dans les neuf bases d'opération d'équipes d'observateurs militaires dans toute sa zone d'opérations.

### **B. Hypothèses de planification et activités d'appui de la Mission**

6. Les ressources de la MINURSO pour l'exercice 2009/10 ont été planifiées en fonction des tâches confiées à la Mission par le Conseil de sécurité dans sa résolution 690 (1991). L'accomplissement du mandat a guidé la planification des produits des composantes civile organique, militaire et d'appui de la Mission et des ressources nécessaires pour exécuter chacun de ces produits.

7. Au cours de l'exercice, la MINURSO continuera à s'acquitter de son mandat dans sa zone d'opérations et poursuivra ses activités d'observation et de surveillance en effectuant des patrouilles et à partir de bases fixes.
8. Lors de l'établissement du budget, on s'est fondé notamment sur l'hypothèse que les parties poursuivront les négociations pour trouver une solution définitive au conflit du Sahara occidental. À cet égard, on a présumé que le cessez-le-feu tiendra et que le personnel des Nations Unies pourra se déplacer librement à l'intérieur du Sahara occidental et dans les autres pays de la région.
9. La planification pour la composante organique a été fondée sur l'hypothèse que les parties poursuivront les négociations en vue de parvenir à un règlement politique et que la MINURSO continuerait à cette fin à fournir des orientations et des avis politiques à l'Envoyé personnel du Secrétaire général et à lui apporter un appui logistique chaque fois qu'il se rendra dans la région. On est également parti de l'hypothèse que des représentants des États Membres et des organisations non gouvernementales et les journalistes continueraient à vouloir se rendre au Sahara occidental, et que la MINURSO organiserait des réunions d'information sur la situation politique.
10. Une autre hypothèse qui a été prise en compte est que le programme de mesures de confiance piloté par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) continuerait à bénéficier d'un financement suffisant de la part des donateurs, et que la MINURSO continuerait à fournir un appui logistique et des escortes de police des Nations Unies comme les années précédentes.
11. Dans le passé, la MINURSO a collaboré avec le Bureau du représentant de l'Union africaine et lui a fourni un appui, et elle devrait continuer à le faire.
12. On est également parti du principe que les parties permettront la poursuite des opérations de déminage et de levé et que la MINURSO pourra appuyer ces opérations, soit par l'intermédiaire des ONG soit par celui d'autres entités s'occupant de la réduction du danger posé par les mines et les munitions non explosées.
13. Lors de la planification des opérations, des produits et des ressources nécessaires pour la composante militaire, on a pris comme hypothèse que les parties au conflit respecteraient les tenues de l'accord de cessez-le-feu, que l'effectif militaire actuel serait suffisant pour prévenir toute reprise des hostilités et que les parties permettront au personnel des Nations Unies de se déplacer librement. On a également présumé que les États Membres de l'ONU continueraient à fournir le personnel nécessaire pour surveiller le respect de l'accord de cessez-le-feu.
14. La fourniture d'un appui efficace est subordonnée à la réalisation des hypothèses ci-dessus qui permettront aux composantes organique et militaire de poursuivre leurs opérations ainsi qu'il est indiqué ci-dessus. On a aussi présumé que les parties continueront à assurer l'hébergement du personnel de la Mission, et à fournir des vivres et des facilités et services divers à titre volontaire, comme les années précédentes.
15. Durant l'exercice 2009/10, la Mission s'attachera à améliorer les conditions de vie du personnel des Nations Unies en logeant mieux le personnel militaire dans les bases d'opérations, en veillant à ce que des réserves de carburant soient disponibles et en renforçant la sécurité au sein de la Mission. Considérant qu'une grande partie

des structures et installations d'appui de la Mission, sont vétustes et qu'il est urgent de les remettre en état, la Mission a mis en train un plan de remplacement et rénovation pour se donner les moyens de s'acquitter efficacement de son mandat. Les composantes clefs de ce plan, dont l'exécution a commencé au cours des exercices 2006/07 et 2007/08, sont le remplacement des installations vétustes, le regroupement de certaines bases d'opérations et postes de commandement de secteur et l'accroissement de la mobilité de la Force.

16. Comme 67 véhicules, représentant 21,5 % du parc automobile actuel de la Mission, auront 5 ans ou plus et atteindront donc l'âge où ils doivent être remplacés au cours de l'exercice 2009/10, il est proposé dans le présent budget de les remplacer tous afin que les observateurs militaires aient les moyens de poursuivre leurs patrouilles.

17. En tant que force d'observation, la MINURSO doit aussi disposer de moyens de transmission efficaces entre ses bases d'opérations, le Bureau de liaison et le quartier général de la Mission. C'est pourquoi l'acquisition et le remplacement continus de matériels de transmission et d'informatique fait partie intégrante du plan de remplacement et de rénovation. Pour accroître les patrouilles de nuit, il faudrait du matériel d'observation nouveau supplémentaire.

18. Les ressources prévues pour l'exercice 2009/10 au titre du personnel recruté sur le plan international font apparaître une augmentation de 20,7 % par rapport à l'exercice 2008/09, qui est imputable essentiellement à l'augmentation des traitements, y compris l'indemnité de poste, et des dépenses communes de personnel au titre du personnel international, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale relative à la gestion des ressources humaines, et est en partie contrebalancée par l'élimination des ressources nécessaires au titre de l'indemnité de subsistance (missions).

19. Conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, le projet de budget pour l'exercice 2009/10 tient compte de la transformation de 12 postes d'agent des services généraux et de 7 postes d'agent de sécurité approuvés pour l'exercice 2008/09 en postes d'agent du Service mobile.

20. Pour améliorer l'efficacité et l'efficience de la fourniture d'un appui administratif, logistique et technique au personnel militaire et civil de la MINURSO grâce au regroupement des fonctions d'appui connexes, des propositions ont également été présentées aux fins de la restructuration de la Division de l'appui à la Mission, ainsi qu'il est indiqué ci-après et de manière plus détaillée dans la description des effectifs demandés pour la composante appui :

a) Création d'une Section de la gestion du matériel, qui remplacerait la Section des services généraux et engloberait les actuels Groupes de l'inspection, du contrôle du matériel et des stocks, de la liquidation des biens et des archives qui en faisaient tous partie, ainsi que le Comité des réclamations et le Comité local de contrôle du matériel, qui seraient transférés du Bureau du Chef de la Division de l'appui à la Mission;

b) Création d'un Centre commun d'opérations logistiques qui remplacerait l'actuelle Section d'appui logistique et comprendrait un Groupe des carburants composé de postes approuvés transférés des Sections de l'aviation et du génie;

- c) Transfert du Groupe du courrier et de la valise diplomatique de l'ancienne Section des services généraux à la Section de l'aviation;
- d) Transfert du Groupe des systèmes d'information géographique de la Section du génie au Bureau du Chef des services techniques;
- e) Transfert du Groupe du matériel spécial à la Section des transmissions et de l'informatique.

### C. Tableaux budgétaires axés sur les résultats

#### Direction exécutive et administration

21. La direction exécutive et l'administration d'ensemble de la Mission seront assurées par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs directs.

Tableau 1  
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile <sup>a</sup>	Services généraux <sup>a</sup>	Service de sécurité				
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</b>											
Effectif approuvé 2008/09	1	1	2	2	–	2	–	8	–	–	8
Effectif proposé 2009/10	1	1	2	2	1	–	–	7	1	–	8
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	1	(2)	–	(1)	1	–	–
<b>Bureau de liaison de Tindouf</b>											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	–	1	3	–	–	5	5	–	10
Effectif proposé 2009/10	–	1	–	1	3	–	–	5	7	–	12
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	2
<b>Total</b>											
Effectif approuvé 2008/09	1	2	2	3	3	2	–	13	5	–	18
Effectif proposé 2009/10	1	2	2	3	4	–	–	12	8	–	20
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	1	(2)	–	(1)	3	–	2

<sup>a</sup> Conformément à la résolution 63/250, il est tenu compte de la transformation de deux postes d'agent des services généraux en postes d'agent du Service mobile.

<sup>b</sup> Agents des services généraux recrutés sur le plan national.

*Personnel recruté sur le plan international : réduction nette d'un poste*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 3 postes*

22. L'augmentation nette de deux postes à la rubrique Direction exécutive et administration s'explique par le transfert proposé d'un poste d'agent du Service mobile du Bureau de liaison de Tindouf à la Division de l'appui à la Mission au titre

de la composante appui ainsi qu'à l'inscription au tableau d'effectifs de trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, dont un nouvellement créé et deux transférés de la Division de l'appui à la Mission, ainsi qu'il est indiqué plus loin.

### **Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général**

*Personnel recruté sur le plan international : réduction d'un poste*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette d'un poste*

23. Compte tenu de l'examen des effectifs d'appui nécessaires au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et au Bureau de liaison de Tindouf, il est proposé de transférer un poste d'agent du Service mobile au Bureau de liaison de Tindouf. Il est également proposé de créer un nouveau poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Le titulaire de ce poste sera chargé d'exécuter des tâches de secrétariat et de bureau au sein du Bureau de liaison. Les tâches sont actuellement exercées par un prestataire de services extérieur. Vu le caractère sensible des documents et le fait que les responsabilités qui s'attachent au poste ont un caractère continu, il conviendrait qu'un agent recruté sur le plan national soit chargé de ces tâches, plutôt qu'un fournisseur de services extérieur. Les tâches qui s'attachent au poste nouvellement créé comprennent la transmission d'enveloppes scellées contenant des télégrammes codés, la collecte et la distribution du courrier arrivée/départ et des périodiques, la fourniture d'une assistance en matière de photocopie, de classement des dossiers et de tenue à jour des archives, et de tâches de bureau de caractère général.

### **Bureau de liaison de Tindouf**

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes*

24. Ainsi qu'il est indiqué plus haut, la Mission se propose de transférer un poste d'agent du Service mobile du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général au Bureau de liaison de Tindouf. Ce dernier est le seul bureau de liaison avec le Frente POLISARIO à l'est du mur de sable et joue un rôle clef dans l'exécution du mandat de la Mission. À l'heure actuelle, il fonctionne avec un minimum d'appui administratif, qui jusqu'ici a été inadéquat et est en partie assuré à partir de Laayoune. L'absence d'appui administratif destiné spécifiquement au Bureau de liaison de Tindouf a entraîné des difficultés pour la Mission, principalement en ce qui concerne la gestion générale. Sans personnel administratif propre pour le Bureau de liaison, la Mission n'a pas été en mesure de contrôler et de superviser le travail accompli par les prestataires de services extérieurs, de coordonner les dispositions à prendre en matière de voyage et les visites au Bureau et de suivre les travaux de réparation et d'entretien de divers matériels attribués à ce dernier. Le titulaire du poste d'assistant administratif fournira un appui en matière de secrétariat et de classement des documents, établira le calendrier quotidien des rendez-vous, tiendra une feuille de présence et un registre des congés, prendra les dispositions nécessaires en matière de voyages et fournira un appui général au Bureau. Les fonctions s'attachant au poste dont le transfert du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général est proposé seront réparties entre des postes existants, sans perte d'efficacité opérationnelle.

25. La Mission se propose également de remplacer un poste d'agent du Service mobile (assistant en informatique) de la Section des transmissions et de l'informatique (Division de l'appui à la Mission) à Tindouf par un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la même section, à Laayoune pour assurer une utilisation plus efficace des ressources. Cet échange se justifie par le fait que Laayoune a besoin d'un technicien spécialisé (agent du Service mobile) pour fournir un appui à l'ensemble de la zone de la Mission, tandis que Tindouf a besoin d'un généraliste (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour fournir le premier niveau tant à nos propres activités qu'à celles de la base d'opération située à l'est du mur de sable.

26. En outre, la Mission a l'intention de transférer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section de l'aviation (Division de l'appui à la Mission), au titre de la composante appui, au Bureau de liaison de Tindouf. Jusqu'à présent, des soldats de la MINURSO affectés au Bureau de Tindouf participaient à l'exécution des tâches liées aux opérations du terminal aérien à l'aéroport de Tindouf. Comme l'administration de la Mission a récemment approuvé une nouvelle structure administrative pour la présence militaire à Tindouf, ramenant de six à trois le nombre de soldats, on ne peut plus faire appel à ceux-ci pour exercer la fonction en question. Compte tenu de cette réorganisation et de l'accroissement des activités aériennes de la MINURSO à l'appui du Programme de mesures de confiance du HCR, la fonction de contrôle des mouvements à l'aéroport de Tindouf est devenue plus complexe et nécessite la présence permanente d'un fonctionnaire de la MINURSO employé à temps complet pour assurer une interaction étroite avec les autorités aéroportuaires locales et les organismes concernés. Un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national sera donc transféré de la Section de l'aviation de la Division de l'appui à la Mission, à Laayoune, au Bureau de Tindouf.

### **Composante 1 : composante civile organique**

27. Au cours de l'exercice, la composante civile organique de la Mission continuera à faciliter les progrès vers un règlement politique du statut définitif du Sahara occidental, et vers le règlement des problèmes humanitaires et la réduction du danger posé par les mines des deux côtés du mur de sable. Ses priorités principales au cours de l'exercice 2009/10 consisteront a) à fournir un appui continu à l'Envoyé spécial du Secrétaire général dans l'exercice de ses fonctions, notamment en prêtant son concours à l'organisation de réunions et à l'échange de communications écrites entre les parties au Sahara occidental; b) à faciliter la tâche du HCR en l'aidant à élargir le programme de mesures de confiance aux fins d'améliorer les relations entre les communautés divisées; et c) à effectuer des levés et déminer les zones dangereuses où se trouvent les mines et des restes explosifs de la guerre.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.1 Progrès vers un règlement politique du statut définitif du Sahara occidental

1.1.1 Maintien par rapport à l'exercice 2007/08 du nombre de réunions tenues entre les parties au Sahara occidental (Maroc et Front POLISARIO) et avec les pays voisins (Algérie et Mauritanie)  
(2007/08 : 3; 2008/09 : 25; 2009/10 : 3)

*Produits*

- Un rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité, conformément à la résolution 1813 (2008) du Conseil
- Appui à l'Envoyé personnel du Secrétaire général, notamment grâce à la fourniture de notes d'information périodiques sur la situation sur le terrain, de mises à jours périodiques sur l'évolution de la situation politique et de la situation en matière de sécurité dans la région, d'analyses et d'avis politiques, et d'un appui logistique au cours de ses visites dans la région
- Réunions hebdomadaires avec l'Union Africaine et exposés politiques sur la situation politique dans la région
- Exposés politiques, visites sur le terrain et accompagnement de délégations d'États Membres et de représentants d'organisations internationales et gouvernementales et des médias en visite, selon que de besoin
- 380 notes de revue de la presse internationale et locale en quatre langues sur les questions régionales et internationales liées au Sahara occidental, à l'intention d'organismes des Nations Unies et des États Membres

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Progrès vers le règlement des problèmes humanitaires, en particulier ceux qui concernent les réfugiés et les personnes disparues.

1.2.1 Appui à 38 échanges de visites familiales  
(2007/08 : 38; 2008/09 : 52; 2009/10 : 38)

*Produits*

- Présentation d'exposés politiques à des réunions de donateurs et/ou des missions d'évaluation organisées par le HCR et le Programme alimentaire mondial (PAM) pour évaluer la situation alimentaire dans les camps, selon que de besoin
- Organisation de réunions d'informations officielles deux fois par mois avec des organismes et programmes des Nations Unies [HCR, Organisation mondiale de la Santé (OMS), PAM et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)] et d'autres organisations internationales représentées dans la région [Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO) et Organisation internationale pour les migrations (OIM)] sur le règlement des problèmes humanitaires, concernant notamment l'aide aux réfugiés et les migrations illégales à travers le Sahara occidental
- Réunions hebdomadaires avec le HCR et présentation d'exposés politiques pour examiner la mise en œuvre du programme de mesures de confiance
- Appui logistique pour la poursuite du programme de mesures de confiance entre les parties, notamment l'accompagnement par six membres de la Police des Nations Unies à l'occasion de 38 échanges de visites familiales
- Rapports hebdomadaires et mensuels sur les invasions de criquets pèlerins envoyés à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ou selon que de besoin

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.3 Réduction du danger posé par les mines et les munitions non explosées des deux côtés du mur de sable	1.3.1 Aucun mort ni blessé suite à l'explosion de mines ou de munitions. (2007/08 : 0; 2008/09 : 0; 2009/10 : 0)

*Produits*

- 3 000 mines/restes explosifs de guerre détruits des deux côtés du mur de sable
- Établissement de levés et de cartes sur 100 champs de mines situés des deux côtés du mur de sable
- Déminage de 3 millions de mètres carrés à l'est du mur de sable

*Facteurs externes* : Il faudra que la stabilité régionale soit maintenue et que les donateurs continuent de fournir des ressources en quantité adéquate pour les projets relatifs aux mesures de confiance et la fourniture d'une aide humanitaire aux camps de réfugiés de Tindouf.

Les parties au conflit devront continuer à accorder la liberté de mouvement au personnel de la Mission.

Tableau 2

**Ressources humaines : composante 1, composante civile organique**

<i>Catégorie</i>								<b>Total</b>			
<i>I. Police des Nations Unies</i>											
Effectif approuvé 2008/09								<b>6</b>			
Effectif proposé 2009/10								<b>6</b>			
<b>Variation nette</b>								<b>–</b>			
<i>II. Personnel fourni par des gouvernements</i>											
Effectif approuvé 2008/09								<b>10</b>			
Effectif proposé 2009/10								<b>10</b>			
<b>Variation nette</b>								<b>–</b>			
<i>III. Personnel civil</i>											
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté</i>				
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile<sup>a</sup></i>	<i>Services généraux<sup>a</sup></i>	<i>Service de sécurité</i>	<b>Total partiel</b>	<i>sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
<b>Groupe des affaires politiques</b>											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	1	1	–	1	–	<b>3</b>	–	–	<b>3</b>
Effectif proposé 2009/10	–	–	1	1	1	–	–	<b>3</b>	–	–	<b>3</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–
<b>Total partiel, personnel civil</b>											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	1	1	–	1	–	<b>3</b>	–	–	<b>3</b>
Effectif proposé 2009/10	–	–	1	1	1	–	–	<b>3</b>	–	–	<b>3</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international				Personnel recruté			Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile <sup>a</sup>	Services généraux <sup>a</sup>	Service de sécurité		sur le plan national
<b>Total (I à III)</b>									
Effectif approuvé 2008/09									19
Effectif proposé 2009/10									19
<b>Variation nette</b>									-

<sup>a</sup> Conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, il est rendu compte de la transformation d'un poste d'agent des services généraux en poste d'agent du Service mobile, sans changement de fonctions.

### Composante 2 : composante militaire

28. La composante militaire de la Mission continuera à surveiller le respect de l'accord de cessez-le-feu par les parties et à fournir un appui à la composante civile en vue de la réduction du danger posé par les mines et les munitions non explosées des deux côtés du mur de sable. Elle fournira en outre une assistance d'urgence, selon que de besoin, aux migrants égarés dans le désert, en coordination avec l'OIM. Au cours de l'exercice 2009/10, la priorité continuera à être donnée aux inspections des postes de commandement des unités des forces armées, aux patrouilles visant à surveiller le respect de l'accord de cessez-le-feu, au suivi des activités menées par les deux parties pour détruire les mines et les munitions non explosées et au marquage des zones dangereuses découvertes au cours de patrouilles régulières.

#### Réalisations escomptées

#### Indicateurs de succès

2.1 Respect des accords de cessez-le-feu par les parties	2.1.1 Absence de violations graves du cessez-le-feu et des accords militaires connexes (2007/08 : 0; 2008/09 : 0; 2009/10 : 0)
--	---

#### Produits

- Réunions de liaison mensuelles avec des commandants locaux et des officiers supérieurs des deux parties
- 35 040 jours/homme de patrouille d'observation mobile, de jour et de nuit (à raison de 4 observateurs militaires des Nations Unies par patrouille x 24 patrouilles par jour x 365 jours)
- 832 « journées de visite » de liaison effectuées par des observateurs militaires des Nations Unies auprès d'éléments et de postes de commandement des forces armées des deux parties (4 observateurs militaires des Nations Unies par visite x 4 visites par semaine x 52 semaines)
- 1 204 heures de patrouille aérienne à partir de 9 bases d'opérations en vue de l'inspection de 11 092 éléments militaires des deux parties (33,4 heures d'hélicoptère par mois x 3 hélicoptères x 12 mois)
- Enquêtes sur des allégations faisant état de violations du cessez-le-feu par les parties, le cas échéant

*Facteurs externes* : Les parties au conflit continueront d'accorder la liberté de mouvement au personnel de la Mission.

Tableau 3  
Ressources humaines : composante 2 : composante militaire

Catégorie											Total
<i>I. Observateurs militaires</i>											
	Effectif approuvé 2008/09										203
	Effectif proposé 2009/10										203
	<b>Variation nette</b>										–
<i>II. Contingents</i>											
	Effectif approuvé 2008/09										27
	Effectif proposé 2009/10										27
	<b>Variation nette</b>										–
	<i>Personnel international</i>							<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			
					<i>Service mobile<sup>a</sup></i>	<i>Services généraux<sup>a</sup></i>	<i>Service de sécurité</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>	
<i>III. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>							
<b>Bureau du commandant de la Force</b>											
	Effectif approuvé 2008/09										2
		1	–	–	–	1	–	2	–	–	2
	Effectif proposé 2009/10										2
		1	–	–	1	–	–	2	–	–	2
	<b>Variation nette</b>										–
		–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–
<b>Total partiel, personnel civil</b>											
	Effectif approuvé 2008/09										2
		1	–	–	–	–	–	2	–	–	2
	Effectif proposé 2009/10										2
		1	–	–	1	–	–	2	–	–	2
	<b>Variation nette</b>										–
		–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–
<b>Total (I à III)</b>											
	Effectif approuvé 2008/09										232
	Effectif proposé 2009/10										232
	<b>Variation nette</b>										–

<sup>a</sup> Conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, il est rendu compte de la transformation d'un poste d'agent des services généraux en poste d'agent du Service mobile, sans changement de fonctions.

### Composante 3 : appui

29. Au cours de l'exercice, la composante appui de la mission fournira un appui logistique et administratif et un soutien en matière de sécurité efficaces et rationnels à l'appui du mandat de la Mission. En exécutant les produits prévus et en améliorant les services, la Mission contribuera à la réalisation de gains d'efficacité, tout en veillant à ce qu'il soit tenu compte de questions intersectorielles telles que l'égalité des sexes et la sensibilisation au VIH/sida. Un appui sera fourni à l'effectif autorisé

de 203 observateurs militaires, 27 membres des contingents et 6 membres de la Police des Nations Unies, ainsi qu'au personnel civil, à savoir 108 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 166 agents recrutés sur le plan national, 1 temporaire recruté sur le plan national, 20 Volontaires des Nations Unies et 10 membres du personnel fourni par des gouvernements. En sus des questions générales mentionnées ci-dessus, les services d'appui porteront sur la mise en œuvre des politiques du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions en matière de déontologie et de discipline, l'administration du personnel, les soins médicaux pour l'ensemble du personnel, la construction, la rénovation et l'entretien des installations, l'informatique et les transmissions, les transports aériens et terrestres, les opérations d'approvisionnement et la fourniture de services de sécurité dans toute la zone de la Mission.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*

3.1 Appui logistique et administratif et soutien en matière de sécurité efficaces et rationnels à la Mission

3.1.1 Réduction de 28 % du temps nécessaire en moyenne pour se rendre par avion de Laayoune à Oum Dreyga  
(2007/08 : 3,5 heures; 2008/09 : 3,5 heures; 2009/10 : 2,5 heures)

3.1.2 Réduction de 40 % du temps nécessaire en moyenne pour se rendre par avion de Laayoune à Awsard  
(2007/08 : 2,5 heures; 2008/09 : 2,5 heures; 2009/10 : 1,5 heure)

3.1.3 Accroissement de la quantité de denrées non périssables livrées par voie terrestre  
(2007/08 : 0; 2008/09 : 0; 2009/10 : 874 tonnes)

3.1.4 Réduction du nombre de personnes recevant de l'eau en bouteille  
(261 personnes de moins)

3.1.5 Augmentation du nombre de bases d'opération où la surveillance est assurée 24 heures sur 24 dans le cadre d'un programme de sécurité renforcée visant à améliorer le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle à la mission  
(2007/08 : 0 %; 2008/09 : 0%; 2009/10 : 1 %)

---

*Produits*
**Amélioration des services**

- Réfection des pistes d'atterrissage à Oum Dreyga et à Awsard pour permettre une liaison directe par avion plutôt que par hélicoptère avec Laayoune, et usage accru des transports routiers pour l'acheminement des denrées non périssables
- Mise en œuvre de la première phase (un an) du plan de deux ans visant à installer des systèmes de télévision en circuit fermé dans les lieux d'implantation de la Mission
- Construction et exploitation de 5 stations d'épuration à Laayoune et dans 4 bases d'opération de la Mission

**Personnel militaire, police civile et personnel civil**

- Mise en place, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 27 soldats, 203 observateurs militaires et 6 membres de la Police des Nations Unies
- Vérification, surveillance et inspection mensuelles du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome de l'unité médicale malaisienne
- Administration d'un effectif moyen de 295 membres du personnel civil, dont 108 recrutés sur le plan international, 166 agents sur le plan national, 20 Volontaires des Nations Unies et 1 temporaire
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel militaire (230 soldats et 6 membres de la Police) et 295 civils, comprenant un effort de prévention, un dispositif de contrôle et des recommandations concernant les mesures de discipline à prendre en cas de faute grave
- Formation de tout le personnel nouveau à la politique de déontologie et de discipline avec une formation plus poussée à l'intention du personnel militaire qui ne connaît pas les procédures, règles et règlements de l'ONU

**Installations et infrastructures**

- Exploitation et entretien et réparation de 9 sites militaires, de 4 locaux des Nations Unies et des bâtiments destinés au logement du personnel civil et militaire dans 11 sites
- Construction d'un mur d'enceinte de 1 500 mètres (2 mètres de haut) dans la base logistique dans le cadre des travaux en cours pour assurer le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle
- Construction de 9 réservoirs à carburant en béton dans 5 sites pour éviter la contamination en carburant (sol et sable)
- Services d'assainissement pour tous les locaux, notamment égouts et collecte et évacuation des déchets
- Construction de 4 nouveaux blocs sanitaires et remplacement de 5 des blocs existants
- Construction, exploitation et entretien de 6 stations d'épuration appartenant à l'ONU dans 5 sites
- Exploitation et entretien de 36 groupes électrogènes appartenant à l'ONU dans 11 sites
- Entretien et réfection des routes allant des bases d'opération à la piste d'atterrissage ou à l'hélistation, soit environ 1 kilomètre pour chacune des 4 bases d'opération (Awsard, Oum Dreyga, Mahbas et Agwanit)
- Entretien et rénovation de 11 entrepôts de carburant et lubrifiants pour les groupes électrogènes, les véhicules et les transports aériens dans 11 sites
- Construction de parcs à réservoirs de carburant dans 3 bases d'opération (Tifariti, Mahbas et Awsard) conformément aux normes de l'Association du transport arien international (IATA)
- Remplacement de 3 cuisines dans 3 bases d'opération (Awsard, Oum Dreyga et Mahbas)
- Entretien de 5 pistes d'atterrissage non goudronnées et de 8 hélistations dans 8 sites

**Logistique**

- Fourniture et stockage de 256 000 kilogrammes de rations, plus 30 jours de rations de réserve pour les observateurs militaires dans 9 bases d'opération et de 701 800 litres d'eau pour le personnel militaire et le personnel civil recruté sur le plan international dans 11 sites
- Stockage et gestion de 4,5 millions de litres de carburant aviation pour 6 avions, 977 500 litres de carburant pour les groupes électrogènes et 582 200 litres pour les véhicules, et 150 000 litres pour une réserve stratégique

- Installation de citernes de stockage pour la réserve stratégique de carburant diesel et de carburant aviation à la base logistique

### **Transports terrestres**

- Exploitation et entretien de 265 véhicules appartenant à l'ONU, y compris 18 engins spéciaux (niveleuses, chargeurs, chariots élévateurs et grues), 1 gerbeur et 1 chariot élévateur électrique, 1 rouleau compresseur et 9 remorques, assurés par 5 ateliers à Laayoune, Awsard, Smara, Oum Dreyga et Tindouf
- Service de navette quotidien, 7 jours par semaine, pour un effectif moyen de 70 membres du personnel des Nations Unies par jour, entre leur logement et leur bureau dans la zone de la mission

### **Transports aériens**

- Exploitation et entretien de 3 avions et de 3 hélicoptères

### **Transmissions**

- Exploitation et entretien d'un réseau satellite composé d'une station terrienne pivot
- Exploitation et entretien de 10 microterminaux (VSAT), 4 centraux téléphoniques et 2 liaisons hertziennes
- Exploitation et entretien de 267 radios à haute fréquence (HF), 422 radios à très haute fréquence (VHF) et 25 stations de répéteurs/émetteurs à très haute fréquence VHF
- Exploitation et entretien d'un système de vidéoconférence
- Exploitation et entretien de 50 systèmes de téléphone par satellite portables

### **Informatique**

- Exploitation et entretien de 35 serveurs, 76 ordinateurs de bureau, 214 imprimantes et 32 émetteurs numériques dans 11 sites
- Exploitation et entretien de 11 réseaux locaux (LAN) et de réseaux étendus (WAN) pour 475 usagers dans 11 sites
- Exploitation et entretien d'un système d'information géographique avec 2 traceurs
- Production de cartes opérationnelles militaires à l'échelle de 1/250 000 pour le Sahara occidental, 13 cartes étant actualisées trois fois au cours de l'exercice
- Production d'iconocartes à haute résolution pour la zone du mur de sable d'Oum Dreyga, sur une superficie de 1 100 kilomètres carrés
- Organisation de 6 cours portant sur le système mondial de localisation (GPS) à l'intention du personnel civil et de 9 visites de formation à l'utilisation du GPS pour les bases d'opération militaires
- Établissement d'une carte de la ville de Laayoune à l'échelle de 1/10 000

### **Services médicaux**

- Exploitation et entretien d'un dispensaire de niveau I assurant des soins dentaires, d'un laboratoire et d'un hôpital de niveau I et déploiement de 2 équipes médicales avancées et de postes de soins d'urgence et de premier secours dans 3 sites pour tout le personnel de la Mission, le personnel d'autres organismes des Nations Unies et la population civile locale en cas d'urgence
- Entretien d'un dispositif d'évacuation par voies aérienne et terrestre à l'échelle de la Mission dans tous les sites où elle est implantée, notamment des hôpitaux de niveau II et III dans 2 localités

- Exploitation et entretien d'installations pour les services de consultation de dépistage volontaire et confidentiel destinés à l'ensemble du personnel de la Mission
- Programmes de sensibilisation au VIH, notamment formation, pour tout le personnel de la Mission

### Sécurité

- Fourniture de services de sécurité 24 heures par jour, 7 jours par semaine pour toute la zone de la Mission
- Évaluation de la sécurité à l'échelle de la Mission, notamment enquête sur les logements dans 6 endroits utilisés par le personnel de la Mission
- Enquête sur tous les cas signalés de vol et accidents
- Organisation de programmes d'orientation en matière de sécurité à l'intention de tout le personnel qui arrive dans la zone de la Mission et fourniture d'évaluations mensuelles de la sécurité aux responsables de la Mission

*Facteurs externes* : Les vendeurs devront être en mesure de fournir les biens services comme prévu dans le contrat.

Tableau 4  
Ressources humaines : composante 3 : appui

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile <sup>a</sup>	Services généraux <sup>a</sup>	Service de sécurité <sup>a</sup>				
<b>Groupe de déontologie et de discipline</b>											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	1
Effectif proposé 2009/10	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	1
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Poste de temporaire approuvé 2008/09<sup>c</sup></b>											
Poste de temporaire approuvé 2008/09 <sup>c</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
<b>Poste de temporaire proposé 2009/10<sup>c</sup></b>											
Poste de temporaire proposé 2009/10 <sup>c</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel, Groupe de déontologie et de discipline</b>											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	1	-	-	-	-	1	1	-	2
Effectif proposé 2009/10	-	-	1	-	-	-	-	1	1	-	2
<b>Variation nette, total partiel, Groupe de déontologie et de discipline</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Division de l'appui à la Mission</b>											
Effectif approuvé 2008/09	-	1	7	9	55	8	-	80	119	20	219

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international								Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile <sup>a</sup>	Services généraux <sup>a</sup>	Service de sécurité <sup>a</sup>	Total partiel			
Effectif proposé 2009/10	–	1	7	8	66	–	–	82	118	20	220
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(1)	11	(8)	–	2	(1)	–	1
Poste de temporaire approuvé 2008/09 <sup>c</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Poste de temporaire proposé 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Effectif approuvé 2008/09	–	1	7	9	55	8	–	80	120	20	220
Effectif proposé 2009/10	–	1	7	8	66	–	–	82	118	20	220
<b>Variation nette, total partiel, Division de l'appui à la Mission</b>	–	–	–	(1)	11	(8)	–	2	(2)	–	–
<b>Section de la sécurité</b>											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	1	–	–	7	8	40	–	48
Effectif proposé 2009/10	–	–	1	–	7	–	–	8	40	–	48
<b>Variation nette</b>	–	–	1	(1)	7	–	(7)	–	–	–	–
<b>Total</b>											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	8	10	55	8	7	89	161	20	270
Effectif proposé 2009/10	–	1	9	8	73	–	–	91	159	20	270
<b>Variation nette</b>	–	–	1	(2)	18	(8)	(7)	2	(2)	–	–

<sup>a</sup> Conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, il est rendu compte de la transformation de huit postes d'agent des services généraux et de sept postes d'agent de la sécurité en postes d'agent du Service mobile, sans changement de fonctions.

<sup>b</sup> Agents des services généraux recrutés sur le plan local.

<sup>c</sup> Financé au moyen des crédits prévus pour du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 2 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : réduction nette de 2 postes*

30. L'augmentation nette de deux postes de fonctionnaire recruté sur le plan international à la composante appui s'explique par le transfert proposé d'un poste d'agent du Service mobile du Bureau de liaison de Tindouf, à la rubrique Direction exécutive et administration, et la création proposée d'un nouveau poste d'agent du Service mobile (assistant à la liquidation des biens) à la Division de l'appui à la Mission, ainsi qu'il est indiqué plus loin.

31. La réduction nette de deux postes d'agent des services généraux à la composante appui s'explique par le transfert proposé de deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Division de l'appui à la Mission au Bureau de liaison comme il est aussi indiqué en détail dans la description des ressources en effectifs nécessaires au Bureau de liaison de Tindouf, à la rubrique Direction exécutive et administration.

**Division de l'appui à la Mission**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 2 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : réduction nette de 2 postes*

32. L'augmentation nette de deux postes de fonctionnaire recruté sur le plan international à la Division de l'appui à la Mission s'explique par le transfert proposé d'un poste d'agent du Service mobile (Section de l'informatique) du Bureau de liaison de Tindouf à la Section des transmissions et de l'informatique et à la création proposée d'un nouveau poste d'agent du Service mobile à la Section de la gestion du matériel, ainsi qu'il est indiqué plus loin.

33. La réduction nette de deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Division de l'appui à la Mission résulte du transfert proposé de deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, dont un de la Section des transmissions et de l'informatique et l'autre de la Section de l'aviation, ainsi qu'il est indiqué plus loin.

**a) Bureau du Chef de la Division de l'appui à la Mission**

*Personnel recruté sur le plan international : réduction nette de 1 poste*

34. Pour regrouper toutes les fonctions de la Mission liées à la gestion du matériel, il est proposé de transférer le Groupe du Comité des réclamations et du Comité local de contrôle du matériel, comprenant un poste d'agent du Service mobile et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, à la Section de la gestion du matériel qu'il est proposé de créer. Compte tenu du volume de la correspondance au Bureau du Chef de la Division de l'appui à la Mission, il est également proposé de transférer à ce bureau un poste d'agent des services généraux (assistant au courrier) de l'ancienne Section des services généraux, dont le titulaire sera chargé du traitement, de la distribution et du classement de toute la correspondance et de tous les documents à l'arrivée ou au départ.

**b) Bureau du Chef des services techniques**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 1 poste provisoire*

35. Le Bureau du Chef des services techniques est responsable de la coordination d'ensemble des services d'appui technique à la Mission, notamment de la coordination de l'appui aux observateurs militaires. Pour améliorer l'efficacité et l'efficience de l'appui fourni à ces derniers et compte tenu des responsabilités d'ensemble du Bureau du Chef des services techniques, il est proposé d'y transférer le Groupe des systèmes d'information géographique, comprenant un spécialiste de ces systèmes (P-3) et un assistant (Volontaire des Nations Unies), de la Section du génie. Le Bureau comprendra ainsi les postes suivants : 1 P-5, 1 P-3, 1 Volontaire des Nations Unies et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national.

**c) Section des transmissions et de l'informatique**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 2 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : réduction nette de 1 poste*

36. Ainsi qu'il est indiqué dans la description des besoins en effectifs du Bureau de liaison de Tindouf, il est proposé de transférer un poste d'assistant en informatique (agent du Service mobile) du Bureau de liaison de Tindouf à la Section des transmissions et de l'informatique, dans la mesure où les fonctions qui s'attachent à ce poste ont trait à un appui spécialisé centralisé dont le Bureau de liaison n'a pas besoin.

37. Il est également proposé de transférer le Groupe du matériel spécial, composé d'un agent du Service mobile (assistant à l'entretien du matériel) et d'un agent des services généraux recruté sur le plan national (technicien pour le matériel spécial) de l'ancienne Section de l'appui logistique à la Section des transmissions et de l'informatique. Le Groupe est installé dans l'atelier de la Section des transmissions et de l'informatique et les fonctions qui s'attachent à ce poste ont trait à la fourniture d'un appui spécialisé centralisé en matière d'informatique. Le Groupe du matériel spécial assure la gestion et l'entretien du matériel de bureau tel que photocopieurs, déchiqueteuses et télécopieurs. Pour fournir un appui administratif au Centre commun d'opérations logistiques élargi, il est proposé en outre d'y transférer un poste d'agent des services généraux (assistant administratif) de la Section des transmissions et de l'informatique.

**d) Section de la gestion du matériel (ancienne Section des services généraux)**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste*

*Volontaires des Nations Unies : réduction nette de 1 poste*

38. L'effectif approuvé et la structure administrative de la Section des services généraux s'établissent comme suit : Groupes de la réception et de l'inspection, du contrôle du matériel et des stocks, de la liquidation du matériel et des archives. Pour regrouper les fonctions de gestion et de contrôle du matériel, il est proposé de créer une section de la gestion du matériel qui comprendrait non seulement les groupes ci-dessus, mais aussi le Groupe du Comité local de contrôle du matériel et du Comité des réclamations du Bureau du Chef de la Division de l'appui à la Mission. Le tableau d'effectifs de la Section compterait au total 15 postes (6 postes d'agent du Service mobile et 9 postes d'agent des services généraux).

39. Alors que le poste de chef de la Section des services généraux était classé à P-3, eu égard à la nature des fonctions de gestion du matériel et à la nécessité d'une connaissance technique directe des questions liées à la gestion et au contrôle du matériel des opérations de maintien de la paix, ainsi que d'une expérience approfondie sur le terrain, il est proposé de créer un poste d'agent de la classe FS-6 du Service mobile pour le Chef de la Section de la gestion du matériel et de supprimer le poste P-3 existant.

40. Conformément au paragraphe 11 de la résolution 62/268 de l'Assemblée générale, dans lequel l'Assemblée demande que le poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Groupe des archives soit à nouveau justifié, il a été procédé à un examen approfondi de la fonction d'archivage. Celle-ci

demeure une fonction continue indispensable pour permettre à la Mission de tenir à jour ses documents officiels et de donner accès en temps réel aux documents et à l'information historique. Il est proposé en conséquence de transformer le poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, qui est un poste provisoire, en poste permanent. Comme la Mission a éprouvé des difficultés à trouver un candidat approprié pour le poste provisoire, la création d'un poste permanent contribuerait également à assurer la continuité de la fonction d'archivage.

41. Pour accroître les capacités en matière de traitement des passations par pertes et profits et de vente commerciale, et pour achever le processus de liquidation du matériel dans les délais voulus, il est proposé de créer un poste supplémentaire d'agent du Service mobile pour un agent liquidateur à la Section de la gestion du matériel.

42. Au 30 juin 2008, la valeur des stocks de la MINURSO en attente de liquidation se chiffrait à 1 520 509 dollars, par rapport à une valeur totale d'inventaire de 31 952 211 dollars. À l'heure actuelle, le seul fonctionnaire chargé des opérations de liquidation du matériel à la MINURSO est un agent des services généraux recruté sur le plan national (agent liquidateur), qui ne suffit pas à la tâche que représentent les activités de liquidation présentes et futures. Pour faire face à l'arriéré important qui existe dans ce domaine, du personnel de la Section de la gestion du matériel a été détaché pour aider à mener à bien ces opérations. De ce fait, l'arriéré dans le domaine du contrôle du matériel et de l'inventaire s'est aggravé, et il faut remédier à cette situation. Il est donc proposé de créer un poste supplémentaire d'agent du Service mobile pour un agent à la liquidation qui sera chargé de liquider d'importants stocks de matériel hors d'usage imputés aux stocks actuels et sera aussi responsable de la gestion du matériel durable et non durable appartenant à l'ONU. Il procédera à la liquidation sur place de matériel de l'autre côté du mur de sable, où seul le personnel recruté sur le plan international est autorisé à se rendre.

**e) Centre commun d'opérations logistiques (ancienne Section d'appui logistique)**

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 2 postes*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 1 poste provisoire*

43. Le Centre commun d'opérations logistiques aurait à sa tête le Chef du Centre et comprendrait les Groupes de l'appui logistique, des rations, de l'approvisionnement et de l'entreposage de l'ancienne Section de l'appui logistique, ainsi qu'un Groupe des carburants. Le Groupe des carburants serait composé d'un technicien des carburants (agent du Service mobile) et de 3 assistants (1 Volontaire des Nations Unies et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) transférés de la Section de l'aviation, et d'un assistant chargé du matériel et des avoirs (agent du Service mobile) de la Section du génie. La constitution d'un Groupe des carburants éliminerait la fragmentation actuelle de la fonction d'approvisionnement en carburants et améliorerait la livraison et la fourniture de diesel et de carburant aviation, ainsi que le contrôle et la vérification de la consommation de carburant dans la zone de la Mission.

44. Avec le transfert du Groupe du matériel spécial de l'ancienne Section de l'appui logistique à la Section des transmissions et de l'informatique, qui comprend un poste d'agent du Service mobile et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, le Centre commun d'opérations logistiques compterait 4 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 11 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies.

**f) Section de l'aviation**

*Personnel recruté sur le plan international : réduction nette de 1 poste*

*Personnel recruté sur le plan national : réduction de 2 postes*

45. Les changements qu'il est proposé d'apporter aux effectifs de la Section de l'aviation tiennent compte du transfert d'un technicien des carburants (agent du Service mobile) et de 3 assistants (1 Volontaire des Nations Unies et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) au Centre commun d'opérations logistiques ainsi qu'il est indiqué dans la description des effectifs du Centre. Les changements qu'il est proposé d'apporter aux effectifs de la Section de l'aviation tiennent compte également du transfert d'un assistant au contrôle des mouvements (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau de liaison de Tindouf, comme il est indiqué dans la description des effectifs requis pour ce dernier, ainsi que le regroupement des services du courrier et de la valise diplomatique dans le Groupe des expéditions de la Section, suite au transfert des postes approuvés d'assistant au courrier (agent des services généraux recruté sur le plan national) et d'assistant à la valise diplomatique (Volontaire des Nations Unies) de l'ancienne Section des services généraux.

46. Le regroupement des services du courrier et de la valise diplomatique au Groupe des expéditions de la Section de l'aviation permettrait de rationaliser la fourniture de ces services au niveau de la Mission et d'améliorer leur exécution dans la mesure où tous les contrats relatifs au service de la valise diplomatique sont administrés et supervisés par le Groupe des expéditions, dans le cadre des responsabilités qui lui incombent en matière d'acheminement du fret.

47. Compte tenu des transferts décrits ci-dessus, la Section de l'aviation, qui est dirigée par un administrateur de la classe P-4, comprendrait 6 postes d'agent du Service mobile, 10 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 4 postes de Volontaire des Nations Unies.

**g) Section du génie**

*Personnel recruté sur le plan international : réduction nette de 2 postes*

*Volontaires des Nations Unies : réduction nette de 1 poste provisoire*

48. En ce qui concerne les effectifs de la Section du génie, il est proposé de transférer un spécialiste des systèmes d'information géographique (P-3) et un assistant (Volontaire des Nations Unies) au Bureau du Chef des services techniques. Par ailleurs un agent du Service mobile chargé du matériel et des biens doit être transféré au Groupe des carburants.

49. Compte tenu des transferts indiqués ci-dessus, la Section du génie, qui est dirigée par un ingénieur en chef (P-4), comprendrait 1 fonctionnaire recruté sur le

plan international, 9 agents du Service mobile, 23 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies.

**h) Section de la sécurité**

*Personnel recruté sur le plan international : reclassement de 1 poste*

50. Le Département de la sûreté et de la sécurité a évalué la sécurité dans la zone opérationnelle de la MINURSO en octobre 2008, à la suite des incidents qui s'étaient produits récemment dans la région du Maghreb et de l'augmentation du nombre d'attaques terroristes dans les pays voisins. Conformément aux recommandations issues de cette évaluation, il a été proposé de reclasser de P-3 à P-4 le poste du chef de la sécurité.

51. À l'heure actuelle, le Chef de la sécurité supervise 7 agents de la sécurité recrutés sur le plan international et 40 agents de sécurité recrutés sur le plan national dans 11 sites répartis sur plus de 2 500 kilomètres dans la zone désertique entre le Maroc et l'Algérie où les conditions sont très difficiles. Le Chef de la sécurité gère les opérations quotidiennes de la Section et exerce les fonctions de conseiller auprès du Chef de la Mission.

52. Certaines missions de maintien de la paix font appel à des membres des contingents pour aider à assurer leur sécurité. La MINURSO n'a pas cette possibilité dans la mesure où les membres des contingents lui fournissent seulement un appui médical. En conséquence, toutes les responsabilités en matière de sécurité incombent au Chef de la sécurité.

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2007/08) (1)	Montant réparti (2008/09) (2)	Dépenses prévues (2009/10) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	5 645,6	5 494,7	5 368,9	(125,8)	(2,3)
Contingents	669,6	758,5	761,5	3,0	0,4
Police des Nations Unies	134,5	154,6	147,9	(6,7)	(4,3)
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>6 449,7</b>	<b>6 407,8</b>	<b>6 278,3</b>	<b>(129,5)</b>	<b>(2,0)</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	11 862,6	11 963,1	14 434,3	2 471,2	20,7
Personnel recruté sur le plan national	2 944,0	2 996,6	3 271,1	274,5	9,2
Volontaires des Nations Unies	765,3	642,3	733,8	91,5	14,2
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	27,1	59,2	21,0	(38,2)	(64,5)
<b>Total partiel</b>	<b>15 599,0</b>	<b>15 661,2</b>	<b>18 460,2</b>	<b>2 799,0</b>	<b>17,9</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Personnel fourni par des gouvernements	34,4	42,4	43,6	1,2	2,8
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	–	41,8	13,5	(28,3)	(67,7)
Voyages	494,6	439,2	707,6	268,4	61,1
Installations et infrastructures	3 425,9	3 979,8	4 876,8	897,0	22,5
Transports terrestres	2 636,9	1 292,5	5 284,5	3 992,0	308,9

Transports aériens

Transports maritimes ou fluviaux

Transmissions

Informatique

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses (2007/08) (1)</i>	<i>Montant réparti (2008/09) (2)</i>	<i>Dépenses prévues (2009/10) (3)</i>	<i>Variation</i>	
				<i>Montant (4) = (3) - (2)</i>	<i>Pourcentage (5) = (4)/(2)</i>
Services médicaux					
Matériel spécial					
Fournitures, services et matériel divers					
Projets à effet rapide					
<b>Total partiel</b>					
<b>Montant brut</b>					
Recettes provenant des contributions du personnel					
<b>Montant net</b>					

Catégorie	Dépenses (2007/08) (1)	Montant réparti (2008/09) (2)	Dépenses prévues (2009/10) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)

Contributions volontaires en nature (budgétisées)<sup>a</sup>

### Total

<sup>a</sup> Sont comprises dans les contributions volontaires en nature pour 2009/10 les contributions versées par les Gouvernements marocain et algérien et le Front POLISARIO, qui s'élèvent respectivement à 2 551 900 dollars, 281 000 dollars et 216 000 dollars.

## B. Contributions non budgétisées

53. Le montant des contributions non budgétisées prévu pour l'exercice 2009/10 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	2 430,5
<b>Total</b>	<b>2 430,5</b>

<sup>a</sup> Hébergement fourni par le Gouvernement marocain (2 366 000 dollars) et le Gouvernement algérien (64 500 dollars).

## C. Gains d'efficacité

54. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2009/10 tiennent compte des mesures d'efficacité ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Économies	Projet
Transports aériens et terrestres	270,3	Recours accru aux transports de surface pour acheminer les fournitures non périssables vers les bases d'opération et restauration des pistes d'atterrissage d'Awsard et d'Oum Dreyga, ce qui a permis de réduire le nombre d'heures de vol depuis Layoune.
Rations	31,6	Construction et mise en service de 5 stations de purification

<i>Catégorie</i>	<i>Économies</i> <i>Projet</i>
	de l'eau dans la zone de la Mission en vue de supprimer l'utilisation de l'eau en bouteille.
<b>Total</b>	<b>301,9</b>

## D. Taux de vacance de postes

55. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2009/10 tiennent compte des taux de vacance de postes ci-après :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif</i> <i>2007/08</i>	<i>Taux budgétisé</i> <i>2008/09</i>	<i>Taux prévu</i> <i>2009/10</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	6,9	5,0	7,0
Contingents	–	–	–
Police des Nations Unies	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	15,7	10,0	10,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	–	–	–
Agents des services généraux	2,6	7,0	5,0
Volontaires des Nations Unies	4,2	5,0	4,0
Postes de temporaire <sup>a</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	–	–	–
Personnel recruté sur le plan national	100	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	60	60	60

<sup>a</sup> Postes financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

## E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

56. Le montant total des dépenses prévues à ce titre pour l'exercice 2009/10, soit 132 200 dollars, a été calculé sur la base des taux de remboursement standard du matériel majeur et du soutien logistique autonome, et se décompose comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
<b>Matériel majeur</b>	

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contingents	68,0
<b>Total partiel</b>	<b>68,0</b>
<b>Soutien logistique autonome</b>	
Installations et infrastructures	2,3
Transmissions	–
Services médicaux	61,9
Matériel spécial	–
<b>Total partiel</b>	<b>64,2</b>
<b>Total</b>	<b>132,2</b>

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>Facteurs applicables à la zone de la Mission</b>			
Contraintes du milieu	1,9	1998	1998
Usage opérationnel intensif	1,5	1998	1998
Actes d'hostilité ou abandon forcé	2,1	1998	1998

## F. Formation

57. Les dépenses prévues au titre de la formation pour l'exercice 2009/10 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Spécialistes de la formation	13,5
Voyages	
Voyages au titre de la formation	292,5
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services (formation)	116,8
<b>Total</b>	<b>422,8</b>

58. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2009/10, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Effectif 2007/08</i>	<i>Prévu 2008/09</i>	<i>Proposé 2009/10</i>	<i>Effectif 2007/08</i>	<i>Prévu 2008/09</i>	<i>Proposé 2009/10</i>	<i>Effectif 2007/08</i>	<i>Prévu 2008/09</i>	<i>Proposé 2009/10</i>
Formation interne	39	61	26	2	187	191	–	237	236
Formation externe <sup>a</sup>	33	42	71	5	12	10	1	2	–
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>103</b>	<b>97</b>	<b>7</b>	<b>199</b>	<b>201</b>	<b>1</b>	<b>239</b>	<b>236</b>

<sup>a</sup> Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies et en d'autres lieux situés hors de la zone de la Mission.

59. Les cours de formation porteront en priorité sur la sécurité et la sûreté, la gestion des fournitures et des biens, la gestion des stocks et divers domaines techniques (transports, transmissions, informatique et génie civil).

## G. Services de détection de mines et de déminage

60. Les prévisions de dépenses au titre des services de détection de mines et de déminage pour l'exercice 2009/10 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection de mines et de déminage	32,2
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection de mines et de déminage	520,4
Fournitures pour la détection de mines et le déminage	25,0
<b>Total</b>	<b>577,6</b>

61. Depuis le lancement de son programme de lutte antimines en 2008/09, la MINURSO dispose d'une capacité de reconnaissance et de déminage qui lui permet de sécuriser les itinéraires de ses patrouilles et approvisionnements logistiques et de neutraliser les mines et munitions non explosées dans ses bases d'opération. Elle a deux équipes d'artificiers recrutés sur le plan national, qui sont formés et supervisés par un conseiller technique et un chef d'équipe. Ces capacités sont nécessaires si l'on veut que le danger qui pèse sur la sécurité du personnel des Nations Unies du fait de la présence de restes explosifs de guerre soit écarté comme il convient.

62. L'acquisition de matériel de détection de mines et de déminage est prévue dans le présent budget en vue d'améliorer la sécurité des observateurs militaires, d'accélérer l'acheminement des secours en cas d'accidents dus à l'explosion de mines terrestres en cours de patrouille et de sécuriser la traversée des champs de mines lors de l'évacuation des blessés.

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

#### *Explication*

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficacité (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	(125,8)	(2,3 %)

• **Gestion : réduction des coûts d'entreposage et de réfrigération dans le cadre du nouveau contrat de fourniture de rations**

63. La réduction des ressources nécessaires est principalement due au fait que les coûts d'entreposage et de réfrigération des rations seront moins élevés dans le cadre du nouveau contrat de fourniture de rations.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	2 471,2	20,7 %

• **Paramètres budgétaires : application de nouveaux régimes contractuels**

64. Des crédits sont prévus au titre des traitements, des dépenses communes de personnel et des contributions du personnel correspondant à 108 postes. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique essentiellement par l'augmentation des

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins  $\pm 5\%$  ou 100 000 dollars.

ressources nécessaires au titre des traitements, y compris l'indemnité de poste, et des dépenses communes de personnel, suite à l'application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, dans laquelle elle a approuvé de nouveaux régimes contractuels consistant en divers types d'engagement régis par un règlement unique, qui prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009. Cette augmentation est en partie compensée par l'élimination des ressources nécessaires au titre de l'indemnité de subsistance (missions).

65. Cette variation est également due à la création d'un poste supplémentaire d'agent du Service mobile au sein de la Division de l'appui à la Mission.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	274,5	9,2 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

66. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique essentiellement par l'accroissement du nombre de postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, résultant de la transformation d'un poste de temporaire et de la création d'un poste.

67. Cette augmentation tient également au fait que le montant des traitements, des dépenses communes de personnel et des contributions du personnel a été calculé sur la base de l'échelon 4 de la classe 3 du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national – compte tenu des dépenses effectuées au cours des exercices antérieurs – alors que le budget précédent se fondait sur l'échelon 3 de la classe 3 de ce même barème.

	<i>Variation</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	91,5	14,2 %

• **Paramètres budgétaires/gestion : modification du montant de l'indemnité de subsistance des Volontaires/moyens et produits revus à la hausse**

68. L'augmentation des ressources nécessaires tient au relèvement de l'indemnité de subsistance mensuelle des Volontaires, qui est passée de 2 000 dollars à 2 246 dollars par personne, et à l'accroissement prévu du nombre de voyages au titre du congé dans les foyers (10 contre 5 en 2008/09).

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	(38,2)	(64,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

69. La variation enregistrée à cette rubrique tient essentiellement à la transformation d'un poste de temporaire d'agent des services généraux en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
<b>Consultants</b>	(28,3)	(67,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

70. La diminution des dépenses prévues tient essentiellement à la réduction du nombre de consultants (trois contre six en 2008/09) du fait que la Mission entend faire davantage appel à des spécialistes de la formation de l'ONU pour répondre à ses besoins.

	<i>Variation</i>	
<b>Voyages</b>	268,4	61,1 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

71. L'augmentation des ressources nécessaires tient à la hausse du coût des déplacements par avion, à l'accroissement du nombre de voyages prévus au cours de l'exercice, à destination notamment d'une série de réunions annuelles (Conférence Mercury sur les systèmes d'achat, Conférence Galileo, Conférence sur le Système d'information géographique (SIG) et rencontres respectives des responsables de la gestion des carburants et des ingénieurs en chef), et à celui du nombre de voyages prévus pour le Représentant spécial du Secrétaire général et les cadres de la Mission appelés à se rendre à des négociations entre les parties.

72. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique également par les voyages liés à la formation dans le cadre des nouveaux projets de la Section des transmissions et de l'informatique et du changement ou de l'actualisation des systèmes. En outre, certains stages de formation sont obligatoires pour toutes les missions, notamment le Programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources (SMART), et les stages de sensibilisation au VIH, à la déontologie et à la discipline, et à l'actualisation des systèmes de gestion financière.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	897,0	22,5 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

73. L'augmentation des ressources nécessaires tient essentiellement au fait que les 12 groupes électrogènes seront remplacés car le contrat n'ayant pas été renouvelé avec le fournisseur, il n'est plus possible d'obtenir des pièces de rechange pour ces appareils. Elle s'explique également par l'achat de citernes à carburant et de pompes en vue de constituer une réserve stratégique de carburant à la base de soutien logistique de la Mission et d'assurer la continuité du ravitaillement de toutes les bases d'opérations, ainsi que par l'achèvement de projets majeurs, notamment la mise en place de stations de traitement de l'eau, la construction de bâtiments en dur pour héberger les observateurs militaires dans les bases d'opérations et l'installation de réservoirs en vue d'éviter la contamination du carburant.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	3 992,0	308,9 %

• **Gestion : remplacement de véhicules**

74. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique essentiellement par le fait que la Mission devra renouveler 21,5 % de son parc automobile, soit 67 véhicules, qui ont déjà atteint l'âge prévu de remplacement de cinq années ou plus. Le montant prévu couvrira également l'achat d'un rouleau compresseur, qui permettra d'effectuer les travaux de génie civil nécessaires à l'entretien des pistes d'atterrissage, des bases d'opérations et de la base logistique.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports aériens</b>	319,9	2,4 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

75. L'augmentation des ressources nécessaires est essentiellement due au relèvement des coûts garantis pour la location et l'exploitation des hélicoptères. Les prévisions de dépenses tiennent compte du nombre d'heures de vol effectuées en 2007/08 par les avions et les hélicoptères et des économies (270 300 dollars) résultant d'un recours plus important aux transports terrestres pour acheminer les fournitures non périssables vers les bases d'opérations.

	<i>Variation</i>	
<b>Transmissions</b>	405,1	27,6 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

76. L'augmentation des ressources nécessaires est essentiellement due à l'achat de matériel satellite supplémentaire, notamment 20 terminaux d'accès au réseau mondial à large bande d'Inmarsat et une station-satellite VSAT (bande C – 4,6 MHz), afin de moderniser les moyens de transmissions de la MINURSO, qui a besoin d'établir une parfaite communication entre ses bases d'opérations, le bureau de liaison et son quartier général.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	89,3	9,4 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

77. L'augmentation des ressources nécessaires tient à la nécessité d'acquérir des images satellite de haute résolution pour logiciels SIG de façon à disposer de données précises sur les zones longeant la ligne de cessez-le-feu, là où la topographie est très complexe et où il n'y a pas de mur de sable.

78. L'augmentation s'explique également par la nécessité d'acquérir un système Earth Viewer – fonctionnant sur le réseau Intranet –, qui permet d'obtenir des images satellite de haute précision, lesquelles aideront les bases d'opérations de la MINURSO, en temps réel et en trois dimensions, à détecter les violations, à vérifier

les allégations, à suivre la situation, et à se faire une idée juste et précise des zones d'opérations et des difficultés du terrain. Ce système, qui revêt un intérêt capital, en particulier dans les zones à haut risque où la liberté de mouvement est limitée, permettra aussi de réduire le danger que les mines font peser sur le personnel militaire et civil de la Mission.

	<i>Variation</i>	
<b>Services médicaux</b>	(30,7)	(18,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

79. La réduction des ressources nécessaires au titre des services médicaux s'explique essentiellement par le fait que leur montant a été calculé sur la base du nombre effectif de visites en hôpital et du coût des services fournis aux observateurs militaires en 2007/08.

	<i>Variation</i>	
<b>Matériel spécial</b>	47,6	59,9 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

80. Des ressources sont prévues pour l'achat de matériel nécessaire à la réalisation de levés de champs de mines, à la détection et au déminage, et pour le remplacement des jumelles ordinaires actuellement utilisées par des télémètres à laser dont les observateurs militaires se servent, en particulier au cours des patrouilles aériennes. Il est également prévu de remplacer les anciens dispositifs de vision nocturne par de nouveaux appareils, sur une période de trois ans, allant de l'exercice 2008/09 jusqu'à la fin de l'exercice 2010/11.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	126,5	7,4 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés/nouveau contrat de fourniture de rations**

81. L'augmentation des ressources prévues tient à l'accroissement de la main-d'œuvre nécessaire pour effectuer les nouveaux travaux de génie civil sur les bases d'opérations, notamment la construction de logements, l'installation d'une nouvelle cuisine et de blocs sanitaires, la construction de réservoirs servant à empêcher la contamination du carburant et la mise en place de stations de traitement de l'eau. Elle s'explique également par le relèvement du coût unitaire et journalier des rations, qui est passé, en vertu du nouveau contrat, de 7,30 dollars à 7,92 dollars.

#### IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

82. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit d'un montant de 54 358 300 dollars pour le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010;

b) Mise en recouvrement du montant indiqué à l'alinéa a) ci-dessus, à raison de 4 529 858 dollars par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.

#### V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU

##### A. Assemblée générale

###### Questions intersectorielles

(Résolution 61/276)

*Décisions/demandes*

*Mesures prises*

##### Section II : établissement et présentation du budget

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la Mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2).

Disposition appliquée. Des hypothèses pour la planification des ressources indiquant les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la Mission et son exécution ont été incluses dans le budget.

Tout faire pour améliorer la qualité des documents sur le maintien de la paix et la ponctualité avec laquelle ils sont présentés (par. 3).

Disposition appliquée.

Indiquer dans les projets de budget les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet (par. 4)

Disposition appliquée.

Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport à l'Assemblée générale sur la question à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5).

Exercer un contrôle plus efficace sur les engagements, compte tenu de l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs (par. 6).

Disposition appliquée dans le contexte du projet de budget pour 2008/09.

Disposition appliquée. Le suivi des engagements est assuré sur une base mensuelle par les gestionnaires de centre de coût et le personnel financier. Les engagements d'exercices antérieurs ont seulement été annulés lorsque les fournisseurs n'étaient pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations comme prévu ou lorsque le fournisseur offrait une remise après la clôture de l'exercice.

### Section III : budgétisation axée sur les résultats

Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2).

Disposition appliquée. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2008/09 sont liées au mandat de la Mission. La Mission a créé un comité d'examen du budget, composé de membres des composantes organique, militaire, de police et d'appui, qui est chargé d'examiner le cadre de budgétisation axée sur les résultats et les ressources nécessaires et d'en suivre la mise en œuvre.

### Section VII : dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes

Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la Mission et de son mandat (par. 3).

Disposition appliquée. La MINURSO est favorable à la conversion de postes aux postes d'agent recruté sur le plan national. Le rapport postes d'agent recruté sur le plan national/postes de fonctionnaire recruté sur le plan international a évolué comme suit, depuis 2005 :

2005/06 1 pour 1,13

2006/07 1 pour 0,77

2007/08 1 pour 0,75

2008/09 1 pour 0,65

En octobre 2007, la Mission a procédé à un examen approfondi de ses besoins en personnel qui lui a permis de repérer 8 postes de fonctionnaire international et 4 postes de Volontaire des Nations Unies susceptibles d'être transformés en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au cours de l'exercice 2008/09, comme le montre le budget correspondant.

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4).

Disposition appliquée.

*Décisions/demandes**Mesures prises*

Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans les projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de postes proposés (par. 5).

Disposition appliquée. Un examen détaillé et approfondi des effectifs de la MINURSO a été effectué en 2005, et les recommandations formulées au sujet de la réorganisation, de la restructuration et de la réduction de ses effectifs ont été appliquées durant l'exercice 2006/07. Depuis lors, la MINURSO examine tous les ans ses besoins en personnel, compte tenu de son mandat.

**Section IX : formation**

Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national et veiller à ce que celui-ci participe à tous les programmes de formation susceptibles de l'intéresser (par. 2).

Le personnel recruté sur le plan national participe de plus en plus aux programmes de formation organisés dans le cadre et en dehors de la zone de la Mission. Le nombre de fonctionnaires recrutés sur le plan national ayant participé à des programmes de formation les deux dernières années s'établit comme suit :

	<i>Au sein de la Mission</i>	<i>En dehors de la Mission</i>
2006/07	59	4
2007/08	178	7

**Section XIII : transports aériens**

Améliorer la présentation des ressources nécessaires dans les projets de budget pour les opérations aériennes afin qu'elles correspondent mieux à la réalité des opérations, sachant que les besoins de certaines opérations de maintien de la paix en matière de transport aérien ont été surestimés (par. 3).

Disposition appliquée. Les dépenses prévues pour les opérations aériennes sont calculées sur la base de contrats à long terme signés par le Siège et des prix du marché pour les carburants et lubrifiants, la manutention au sol et les services de navigation aérienne.

Veiller à ce que les missions prennent en considération, lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, des moyens qui soient efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel, et à ce qu'elles tiennent pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres (par. 4).

Disposition appliquée. Les besoins de la Mission ont été pleinement examinés et justifiés en consultation avec toutes les composantes. Le niveau actuel d'activité de la Mission en matière de transports aériens s'est traduit par une utilisation à 100 % des heures de vol de base et de la plus grande partie des heures de vol supplémentaires disponibles conformément aux dispositions des contrats d'affrètement à long terme.

**(Résolution 62/268)**

L'Assemblée a décidé que, pendant un an, le poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, au Groupe des archives, serait financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), et prié le Secrétaire général de justifier à nouveau ce poste dans le prochain projet de budget de la Mission (par. 11).

Disposition appliquée.

## B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/62/781/Add.3)

*Demande/recommandation*

*Mesures prises*

Le Comité consultatif a été informé que le budget avait été établi sur la base des mêmes hypothèses quant au taux de vacance de postes du personnel civil pour l'exercice 2008/09 que celles qui avaient été retenues pour ce personnel en 2007/08. Sur sa demande d'éclaircissements, le Comité a été informé que le taux de vacance de postes de 10 % prévu pour le personnel recruté sur le plan international en 2008/09 avait été calculé sur la base du taux moyen effectif de 11 % enregistré à ce jour pour l'exercice 2007/08, tandis que le taux prévu de 7 % pour le personnel recruté sur le plan international se fondait sur le taux effectif de vacance de postes de 5 % pour 2007/08. Le Comité consultatif compte que la transformation proposée des postes et des affectations provisoires soumis à recrutement sur le plan international en postes nationaux permettra de réduire notablement le nombre des postes vacants (par. 19).

Le Comité consultatif a noté que le redéploiement du commis au génie était proposé pour l'exécution d'une tâche de nature différente. Le Comité lance une mise en garde à cet égard en faisant observer que, par souci de transparence budgétaire, les postes vacants qui ne sont plus nécessaires doivent être supprimés et que les demandes de nouveaux postes et de reclassement de postes doivent être pleinement justifiées [voir également le rapport du Comité consultatif sur la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (A/62/781/Add.1, par. 18)] (par. 24).

Le montant estimatif des ressources nécessaires pour les voyages en 2008/09 s'élève à 439 200 dollars, soit une augmentation de 9,1 % par rapport à 2007/08. Le Comité note qu'en 2006/07, on a enregistré une surutilisation des crédits de 24 700 dollars, soit 7,3 %, au titre des voyages effectués dans la zone de la Mission, principalement pour les inspections, les réparations et l'entretien des bases d'opérations des équipes d'observateurs militaires. Le Comité a également été informé qu'il faudrait effectuer des voyages supplémentaires afin de renforcer les mesures de sécurité de manière à assurer le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle. Le Comité ne voit pas d'objection à ces demandes, mais il recommande

La transformation de postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national s'est traduite par une réduction considérable des vacances de poste pour le personnel recruté sur le plan international. Le recrutement de personnel local est effectué aussi rapidement que possible comme en témoigne le taux de vacance de postes de 3 % pour les postes d'agent recruté sur le plan national à la fin de l'exercice 2007/08..

Recommandation appliquée dans le projet de budget pour 2009/10.

La Mission a mis en place un système d'approbations en vertu duquel tous les voyages effectués à destination des bases d'opération aux fins d'inspection, d'entretien et de réparation doivent être approuvés par le Chef de l'appui à la Mission. Simultanément, les gestionnaires des centres de coût ont tout fait pour regrouper les tâches et les déplacements à destination des différentes bases pour éviter les voyages inutiles.

que l'Assemblée générale encourage le Secrétaire général à étudier activement des moyens de réduire les frais de voyage (par. 29).

Le montant des frais bancaires pour l'exercice 2008/09 est estimé à 63 300 dollars ce qui représente une diminution de 20,9 %. Le Comité note que le montant réparti pour l'exercice 2006/07 s'élevait à 92 400 dollars et qu'on avait enregistré une sous-utilisation des crédits de 35 000 dollars (37,9 %). Le Comité note également que ces économies ont été réalisées grâce à la mise en place du système bancaire de transfert électronique depuis octobre 2006, ce qui a permis de réduire de 9 dollars à 5 dollars les frais pour chaque virement de fonds. Le Comité se félicite de ces réductions et compte que de nouveaux efforts seront faits pour réduire encore ces coûts (par. 33).

Sur sa demande d'éclaircissements, le Comité consultatif a été informé que les pièces détachées devenues vétustes, dont la valeur était évaluée à 200 000 dollars, seraient ôtées des entrepôts et qu'un exposé serait fait au Comité local de contrôle du matériel. Cette mesure permettrait de ramener l'inventaire des pièces détachées à 6 % de la valeur d'inventaire du parc de véhicules. Aucune demande portant sur ces pièces détachées n'avait été reçue d'autres missions et la MINURSO s'était adressée à l'administration locale afin de procéder à leur liquidation par voie de vente. La Mission continuait de superviser le niveau de ses stocks, mais par suite de la longueur fréquente des délais concernant la chaîne d'approvisionnement, les stocks de pièces détachées étaient parfois supérieurs à ceux qui étaient autorisés. Un processus de classement de l'inventaire avait été engagé afin de pouvoir suivre le renouvellement des stocks. Le Comité consultatif relève les efforts faits par la MINURSO pour rationaliser ses stocks de pièces détachées. Il compte que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes seront pleinement appliquées et demande que des informations à ce sujet lui soient communiquées dans le projet de budget de l'exercice 2009/10 (par. 35).

### **Dommages aux sites archéologiques**

Sur sa demande d'éclaircissements, le Comité consultatif a été informé qu'une enquête préliminaire réalisée par la composante militaire avait été menée à bien au sujet des dommages subis par les sites

Recommandation appliquée.

Recommandation appliquée. La MINURSO a retiré toutes les pièces de rechange vétustes des entrepôts et les a liquidées après avoir reçu l'approbation du Comité local de contrôle du matériel. En conséquence, au 30 juin 2008, la valeur d'inventaire du parc de véhicules était de 9 307 540 dollars et celle des pièces détachées a été ramenée à 480 210 dollars, ce qui représente 5,16 % de la valeur d'inventaire du parc de véhicules.

La MINURSO a constitué un Comité d'enquête pour examiner le rôle joué par ses observateurs militaires dans les dommages causés à Lajuad et dans un autre site connu sous le nom de Caves de Tifariti. Ce comité a

archéologiques de Lajuad qui auraient été causés par des militaires ou des policiers de la MINURSO et qu'un comité d'enquête poursuivait ses investigations. On comptait que le comité d'enquête achèverait son rapport d'ici au début d'avril 2008. Toutefois, lorsqu'il a demandé au début d'avril quelle était la situation, le Comité consultatif a été informé qu'aucun nouveau fait n'était intervenu en la matière. Il a été informé que le Représentant spécial du Secrétaire général suivait personnellement la question. Par ailleurs, le programme d'orientation de l'Équipe de la déontologie et de la discipline avait été révisé pour faire en sorte que le personnel nouvellement arrivé soit bien informé de l'obligation qui lui incombait de préserver les sites archéologiques au Sahara occidental et quatre panneaux d'information avaient été affichés dans la zone. La MINURSO œuvrait en étroite concert avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et les experts universitaires pour décider des prochaines mesures à prendre, et l'UNESCO avait fourni du matériel pédagogique et une liste d'experts compétents. Toutefois, la question de savoir à qui incomberait le coût des opérations de nettoyage n'avait pas encore été tranchée. Afin d'éviter que de tels actes ne se reproduisent, le Comité consultatif recommande qu'un ensemble complet de mesures soit élaboré en consultation avec l'UNESCO.

Le Comité consultatif est profondément préoccupé par les actes de vandalisme et compte que, lorsque l'enquête aura été achevée, des mesures disciplinaires appropriées seront prises. Il compte recevoir des données actualisées sur la question dans le cadre du projet de budget de la MINURSO pour 2009/10 (par. 37 et 38).

conclu son enquête et présenté son rapport au Siège le 21 avril 2008. Sur la base des conclusions de l'enquête, le Siège a décidé de rapatrier deux officiers qui étaient encore au service de la Mission et dont il s'est avéré qu'ils étaient directement impliqués dans les dégâts causés à Lajuad, par des graffitis.

Conformément à la recommandation du Comité, la MINURSO a élaboré un ensemble complet de mesures pour éviter que de tels incidents ne se reproduisent à l'avenir en incorporant des informations et des documents de l'UNESCO sur la préservation des sites archéologiques et le respect de l'héritage culturel dans les programmes d'orientation organisés par le spécialiste de la déontologie et de la discipline, le fonctionnaire chargé de la formation et le responsable de la formation de la Force à l'intention de tout le personnel militaire et civil. En outre, des tests obligatoires ont été prévus pour s'assurer que tout le personnel de la Mission est conscient des responsabilités qui lui incombent pendant qu'il est au service des Nations Unies.

Le Représentant spécial du Secrétaire général a pris des mesures préliminaires en vue de la restauration des sites endommagés. La MINURSO a contacté à cette fin des experts archéologues pour qu'ils effectuent une évaluation des travaux nécessaires pour réparer les dommages et des coûts qu'ils entraîneront. On espère que cette évaluation détaillée sera achevée d'ici à la fin du premier semestre de 2009.

## C. Comité des commissaires aux comptes

[A/61/5 (vol. II)]

*Recommandation*

*Mesures prises*

Au cours de la présente vérification, le Comité a noté que le Comité central et les comités locaux de contrôle du matériel n'avaient pas agi promptement sur certains dossiers portés à leur attention. Ces retards entraîneraient des coûts de stockage supplémentaires, une dépréciation due à l'exposition aux éléments extérieurs et à l'obsolescence, ainsi que des risques de perte en cas de vol. Le détail de ces retards est indiqué ci-après :

a) À la MINURSO, le Comité local de contrôle du matériel n'a pu statuer que sur 41 dossiers pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007. Au 30 juin, 1 341 biens dont la passation par profits et pertes avait été recommandée étaient en attente (par. 128).

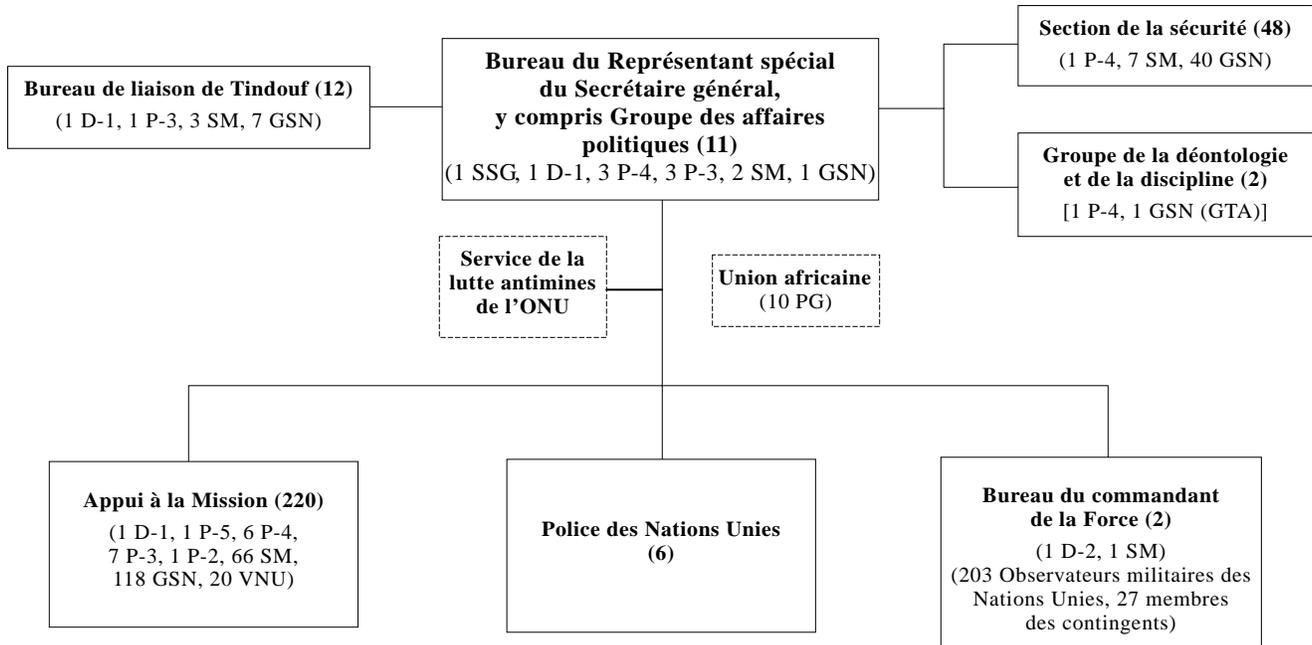
Les 1 341 biens mentionnés dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes ont tous été passés par profits et pertes au cours de l'exercice 2007/08. En outre, la Mission a identifié 595 autres biens à liquider au cours de l'exercice de 2007/08. À la fin de l'exercice, ils avaient tous été liquidés.

Le Comité local de contrôle du matériel a tout fait pour statuer sur les dossiers en suspens et réduire l'arriéré. En conséquence, à la fin de l'exercice 2007/08, il ne restait plus que 168 biens en attente de liquidation.

## Annexe

## Organigrammes

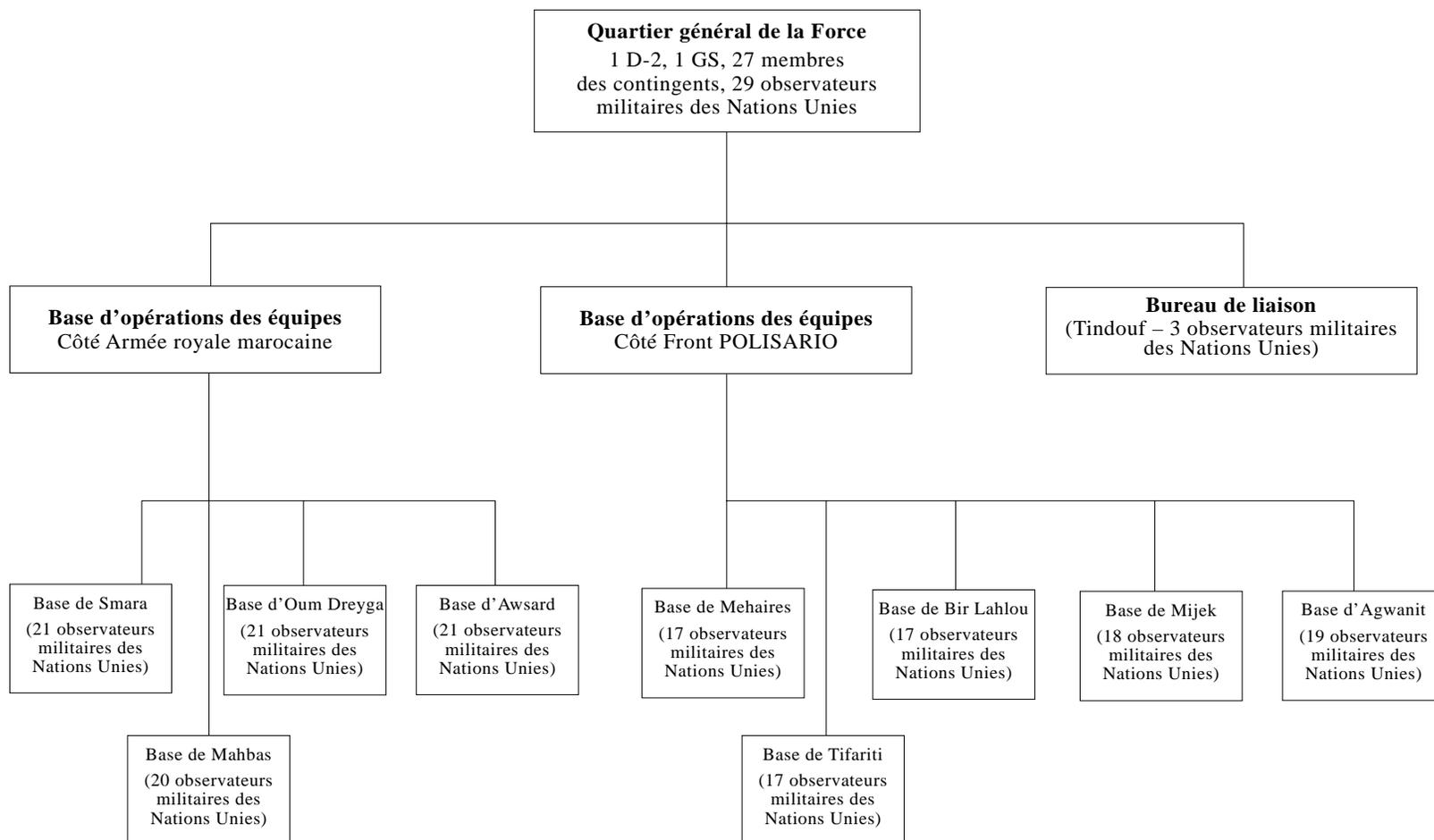
## A. Structure administrative de la MINURSO, 2009/10



Fonctionnaires recrutés sur le plan international : 109; agents recrutés sur le plan national : 167; Volontaires des Nations Unies : 20; Police des Nations Unies : 6.

*Abréviations* : GSN = agent recruté sur le plan national; PG = personnel fourni par des gouvernements; SM = agent du Service mobile; SSG = Sous-Secrétaire général; VNU = Volontaires des Nations Unies.

## B. Composante militaire



## C. Division de l'appui à la Mission

